



COMMUNIQUÉ

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo salue les sanctions américaines prises contre Monsieur Joseph Kabila

Kinshasa, le 30 avril 2026 – Le Gouvernement de la République démocratique du Congo salue la décision du Département du Trésor des États-Unis d'Amérique, à travers l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), d'imposer des sanctions ciblées à l'encontre de Monsieur Joseph Kabila Kabange pour son implication dans l'agression menée et poursuivie contre la République démocratique du Congo par les Forces de défense rwandaises (RDF) et leurs supplétifs de l'AFC/M23.

Cette décision, qui fait suite aux sanctions imposées le 2 mars 2026 contre les RDF et des officiers supérieurs rwandais, constitue un autre acte important en faveur de la lutte contre l'impunité, du respect de la souveraineté et de la responsabilisation de tous les acteurs impliqués dans la déstabilisation persistante de la République démocratique du Congo. Elle revêt également une portée opérationnelle en ce qu'elle restreint les capacités de mobilisation financière, de circulation d'avoirs et de soutien logistique susceptibles d'alimenter et de prolonger la guerre ainsi que d'autres entreprises de déstabilisation.

Le Gouvernement rappelle que la Justice congolaise s'est déjà prononcée sur l'implication de l'intéressé et l'a condamné pour des faits d'une extrême gravité, notamment trahison, participation à un mouvement insurrectionnel, crimes de guerre, atteinte à la sûreté de l'État, ainsi que pour des actes liés à l'appui apporté aux forces hostiles engagées contre la République démocratique du Congo.

Le Gouvernement relève que l'agression menée par les Forces de défense rwandaises (RDF) et leurs supplétifs de l'AFC/M23, en complicité avec Monsieur Joseph Kabila, continue de provoquer des pertes en vies humaines, des déplacements forcés de populations, des destructions considérables, des violations graves des droits humains ainsi qu'une crise humanitaire persistante dans l'Est du pays.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo exprime sa reconnaissance à l'administration Trump pour cette décision qui s'inscrit dans le cadre des efforts pour le respect des engagements souscrits à travers les Accords de Washington. Il encourage l'adoption de mesures dissuasives contre l'ensemble des auteurs, commanditaires, soutiens et complices de l'instabilité et l'insécurité dans la région des Grands Lacs. Aucun processus de paix crédible ne peut prospérer sur l'effacement des responsabilités établies, l'impunité et l'oubli des victimes. La paix durable exige la vérité, la justice, la réparation et la garantie de non-répétition.

Le Gouvernement rappelle que, conformément à la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies et aux engagements librement souscrits dans le cadre de l'Accord de paix de Washington, le retour de la paix passe par le retrait immédiat et sans condition des Forces de défense rwandaises (RDF) du territoire congolais et la cessation de tout soutien au M23/AFC.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo continuera, pour sa part, à mettre en œuvre de bonne foi les engagements souscrits dans le cadre des processus en cours, en vue du bon aboutissement des efforts de paix, du rétablissement total de la sécurité et de la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. **FIN.**

Kinshasa-RDC

Adresse : 83, avenue TABU-LEY (ex. TOMBALBAYE), Bâtiment RATELSKO (RTNC 2). Commune de la Gombe. Kinshasa-RDC

● Courriel : info@communication.gouv.cd ;

● Site web : <https://communicationgouv.cd>

📧 📱 : @com_mediasRDC